

PROCES VERBAL

CONVOCAATION DU 24 AVRIL 2025

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal élu, le 17 avril 2025 pour la réunion qui aura lieu le 24 avril 2025 à 20 heures 15.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent**
- **Rapport des délégations du Maire**
- **Décret d'application ZAN**
- **Revitalisation du centre bourg (réflexions)**
- **Avis demande d'autorisation environnementale présentée par la société Développement Nutrition Animale (DNA) en vue d'augmenter les capacités de production du site implanté 635 rue du char de Bronze – ZI du Rival sur la commune de La Côte-Saint André (38260)**
- **Questions diverses**

SEANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 24 avril à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 17 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur PERROUD Jean-Pierre**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; présents : 9 ; votants : 13.

Présents : PERROUD Jean-Pierre, MICAUD Isabelle, OGIER Cyrille, PIBOU Maud, MARCARIAN Jérôme, GILBERT Béatrice, GODEFROY Paola, TREMOUILHAC Cathy, CARRA Gérard.

Absents excusés représentés : CHEVALLIER Cécile représentée par PERROUD Jean-Pierre, GUILLAUD Cédric représenté OGIER Cyrille, VEYRON Philippe représenté par CARRA Gérard, LEROUL René représenté par MICAUD Isabelle

Absente : PERSONNE Lydia

Madame MICAUD Isabelle a été élu secrétaire.

En début de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de :

Retirer 1 point à l'ordre du jour :

- Décret d'application ZAN

De rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Acquisition de terrains pour points d'apport volontaire
- Modification du règlement d'utilisation de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

Le procès-verbal du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 mars 2025 a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les actions menées dans le cadre de ses délégations :

- Information sur le démarrage des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère.
- Les travaux de voirie prévus Rue Vie de St Siméon ont été reportés en raison des conditions climatiques. En attente d'une nouvelle date pour le moment.
- Information sur l'avancement des travaux de vidéo protection. Les cameras pourraient être installées dans l'été.
- Rencontre prévue avec l'AGEDEN pour des conseils gratuits, afin de réaliser une étude sur les diverses possibilités de système de chauffage des bâtiments communaux.

AVIS DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE DEVELOPPEMENT NUTRITION ANIMALE (DNA) EN VUE D'AUGMENTER LES CAPACITES DE PRODUCTION DU SITE IMPLANTE 635 RUE DU CHAR DE BRONZE – ZI DU RIVAL SUR LA COMMUNE DE LA COTE SAINT ANDRE (38260)

La commune de Sardieu a été destinataire de l'arrêté préfectoral DDPP-IC-2025-04-03 du 07 avril 2025, prescrivant l'ouverture d'une participation du public par voie électronique du 05 mai 2025 au 05 juin 2025, portant sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la société Développement Nutrition Animale (DNA) en vue d'augmenter les capacités de production du site implanté 635 rue du char de Bronze – ZI du Rival sur la commune de La Côte Saint André (38260).

Les conseils municipaux de La Côte Saint André, Saint Siméon de Bressieux, Brézins, Gillonnay, Sardieu, Saint Pierre de Bressieux, Bressieux, Châtenay et le conseil communautaire de Bièvre Isère Communauté sont appelés à formuler un avis sur le dossier soumis à la participation du public par voie électronique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un **avis favorable** au dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la société Développement Nutrition Animale (DNA) en vue d'augmenter les capacités de production du site implanté 635 rue du char de Bronze – ZI du Rival sur la commune de La Côte Saint André (38260).

ACQUISITION DE TERRAINS POUR POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir des terrains sur la commune, afin de pouvoir accueillir les points d'apport volontaire à l'entrée et à la sortie du village.

Il informe que des accords de principe ont été donnés par les propriétaires des parcelles cadastrées ZI 59 et ZH 92, pour l'acquisition d'une partie de ces dites parcelles, qui permettrait l'accueil des points d'apport volontaire à chaque extrémité du village.

Il propose au Conseil Municipal, que la commune se porte acquéreur d'une partie de ces dites parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable pour l'acquisition par la commune d'une partie des parcelles cadastrées ZI59 et ZH 92 se trouvant à chaque extrémité du village, afin d'accueillir les points d'apport volontaire ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour se charger de ces acquisitions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs, techniques et financiers concernant ce dossier.

MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de rajouter une mention liée aux consignes de sécurité au règlement d'utilisation de la salle polyvalente comme suit :

« En signant ce règlement d'utilisation de la salle polyvalente, l'utilisateur reconnaît avoir été informé des consignes de sécurité inhérentes aux risques d'incendie (emplacement des sorties de secours, emplacement des extincteurs, spécificité des extincteurs). »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable au rajout de la mention comme inscrite ci-dessus, au règlement d'utilisation de la salle polyvalente.

QUESTION DIVERSE

- **REVITALISATION DU CENTRE BOURG**

Réflexions et échanges du Conseil Municipal autour des projets possibles et l'avenir sur la revitalisation du centre bourg.

Fin de la séance à 22H30.

Prévision du prochain Conseil Municipal le 22 Mai 2025.